



ARRÊTÉ N° 164/2025

Circulation Alternée par Panneaux Interdiction de stationner ZAC Des Landes Fleuries Rue du Moulin, Rue du Long Clos Du 15 au 17 Octobre 2025

Le Maire de la Commune de Quévert,

Vu, les articles L 2213.1, 2213.2 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la Route,

Considérant la demande de l'entreprise SAUR en date du 26 septembre 2025 de réguler la circulation et interdire le stationnement dans la ZAC des Landes Fleuries, rue du Moulin et rue du Long Clos pour la réalisation d'un curage réseau EU/EP.

Considérant, qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique et les commodités de passage sur les voies publiques afin d'éviter tout accident,

ARRÊTE

ARTICLE 1: En raison de travaux concernant la réalisation d'un curage des réseaux EU et EP, la circulation sera alternée par panneaux B15 et C18 et le stationnement sera interdit au droit du chantier dans la ZAC des Landes Fleuries, rue du Moulin et rue du Long Clos du 15 au 17 octobre 2025.

ARTICLE 2: Tous les panneaux réglementaires de signalisation seront mis en place par l'entreprise SAUR.

ARTICLE 3: La Directrice Générale des Services de la commune est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à la gendarmerie, aux pompiers et à l'entreprise SAUR.

Fait à QUÉVERT, le 13/10/2025

Le Maire,

Philippe LANDURÉ

Arrêté publié le 17 octobre 2025